



Doc. 13777

30 avril 2015

L'hypersexualisation des enfants

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'hypersexualisation des enfants est un phénomène répandu dans notre société actuelle, en grande partie en raison de l'influence des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La « mise en scène sexualisée et séductrice du corps », souvent des jeunes filles, est généralement entreprise dans le but de diffuser les images à travers différents supports de communication (télévision, Internet, *smartphones*, etc.) ce qui accentue davantage le problème: la représentation sexuelle et non-appropriée des enfants est devenue banale. L'hypersexualisation génère ainsi certaines pratiques sexuelles des adolescent(e)s à travers les technologies de communication (telles que le « sexting »), et expose les enfants à des contenus sexuels et pornographiques non appropriés devenus quasi omniprésents sur internet.

Etant donné que les images sexualisées des enfants sont souvent basées sur des fantasmes d'adultes et des stéréotypes ou sont de nature violente, leur production et leur consommation peuvent comporter des risques psychologiques et physiques pour les enfants et avoir pour conséquence des traumatismes, des violences sexuelles ou des états pathologiques sérieux (dépressions, anorexies, etc.) allant jusqu'au suicide.

Outre les parents, familles et éducateurs, l'Etat et les acteurs économiques doivent assumer leurs responsabilités afin de protéger les enfants de ces phénomènes. A l'instar de la France qui a récemment renforcé sa législation, les gouvernements de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient prendre des mesures législatives, politiques et administratives, renforcer la collecte de données, sensibiliser toutes les parties concernées, responsabiliser les entreprises de l'industrie des médias, et mettre en place des programmes éducatifs sur la sexualité et les relations sexuelles adaptés à différentes tranches d'âge dans toutes les écoles. L'Assemblée parlementaire devrait mettre en exergue les bonnes pratiques des Etats et s'assurer qu'elles soient promues à travers la future Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2016-2019).

